

**MOUVEMENT DES INTERVENANTS EN COMMUNICATION
RADIO DE L'ONTARIO**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET
ÉTATS FINANCIERS**

31 MARS 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Mouvement des intervenants en communication radio de l'Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Mouvement des intervenants en communication radio de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT, (SUITE)

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- ♦ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ♦ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- ♦ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- ♦ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT, (SUITE)

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Baker Tilly HKC

Comptables professionnels agréés

Comptables publics licenciés

Le 11 juin 2024

MOUVEMENT DES INTERVENANTS EN COMMUNICATION RADIO DE L'ONTARIO

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

État des résultats	1
État de l'évolution de l'actif net	2
État de la situation financière	3
État des flux de trésorerie	4
Notes complémentaires	5 - 10

MOUVEMENT DES INTERVENANTS EN COMMUNICATION RADIO DE L'ONTARIO

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024	2023
REVENUS		
Subventions (Note 7)	\$ 359,875	\$ 245,250
Publicité	48,370	73,341
Contrats de services	13,477	1,500
Cotisation des membres	5,000	4,000
Divers	739	-
	427,461	324,091
DÉPENSES		
Assurances	2,694	2,641
Frais de bureau et informatique	2,163	2,145
Frais de déplacements	15,940	13,487
Honoraires contractuels	21,812	22,845
Honoraires professionnels	9,266	7,317
Immobilisations passées en dépenses	864	-
Intérêts et frais bancaires	173	283
Loyer	6,000	6,000
Membriétés et licences	820	1,013
Publicité et programmes	267,547	194,823
Salaires et avantages sociaux	98,609	99,973
Téléphone	1,534	1,528
	427,422	352,055
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	\$ 39	\$ (27,964)

MOUVEMENT DES INTERVENANTS EN COMMUNICATION RADIO DE L'ONTARIO

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	Fonds de réserve opérationnelle		Non affecté		2024 Total	2023 Total
SOLDE AU DÉBUT	\$	30,000	\$	(9,007)	\$ 20,993	\$ 48,957
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES		-		39	39	(27,964)
SOLDE À LA FIN	\$	30,000	\$	(8,968)	\$ 21,032	\$ 20,993

MOUVEMENT DES INTERVENANTS EN COMMUNICATION RADIO DE L'ONTARIO

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2024

	2024	2023
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	\$ 32,390	\$ 76,917
Comptes à recevoir (Note 3)	27,795	9,165
Frais payés d'avance	1,277	2,198
	<u>\$ 61,462</u>	<u>\$ 88,280</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes à payer et frais courus (Note 4)	\$ 31,263	\$ 32,453
Revenus reportés (Note 5)	9,167	34,834
	<u>40,430</u>	<u>67,287</u>
ACTIF NET		
Actif net grevé d'affectations internes (Note 6)	30,000	30,000
Dette nette non affectée	(8,968)	(9,007)
	<u>21,032</u>	<u>20,993</u>
	<u>\$ 61,462</u>	<u>\$ 88,280</u>

MOUVEMENT DES INTERVENANTS EN COMMUNICATION RADIO DE L'ONTARIO

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024	2023
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	\$ 39	\$ (27,964)
Variation sans liquidité :		
Portion oubliable du prêt CUEC	-	(10,000)
Changement des:		
Comptes à recevoir	(18,630)	42,094
Frais payés d'avance	921	(36)
Comptes à payer et frais courus	(1,190)	(7,755)
Revenus reportés	(25,667)	1,604
	<u>(44,527)</u>	<u>(2,057)</u>
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	-	(30,000)
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS	(44,527)	(32,057)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	<u>76,917</u>	<u>108,974</u>
LIQUIDITÉS À LA FIN	<u>\$ 32,390</u>	<u>\$ 76,917</u>

Adopté au nom du conseil d'administration

 (administrateur)

 (administrateur)

MOUVEMENT DES INTERVENANTS EN COMMUNICATION RADIO DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Mouvement des intervenants en communication radio de l'Ontario est un organisme sans but lucratif qui a pour objectif d'assurer la diffusion de programmes radiophoniques desservant la communauté francophone de l'Ontario.

2. PRINCIPALES PRATIQUES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

CONSTATATION DES REVENUS

Les revenus reçus à des fins spécifiques pour les activités de fonctionnement sont inscrits aux revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées.

Les revenus reçus à des fins non spécifiques sont inscrits aux revenus au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Le revenu des services est comptabilisé lorsque le service rendu est mesurable et que le recouvrement en est raisonnablement certain.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises. Les catégories d'immobilisations qui ne sont pas comptabilisées dans l'état de la situation financière sont le mobilier et les ordinateurs.

INSTRUMENTS FINANCIERS

L'entité évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur ajustée du montant des coûts de transaction directement attribuables à l'instrument dans le cas d'un instrument financier qui ne sera pas évalué ultérieurement à la juste valeur.

Les instruments financiers entre apparentés qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

MOUVEMENT DES INTERVENANTS EN COMMUNICATION RADIO DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

2. PRINCIPALES PRATIQUES COMPTABLES, (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS, (SUITE)

L'entité évalue ensuite ses actifs et passifs financiers au coût amorti, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats.

Les instruments financiers évalués au coût amorti se composent de l'encaisse, les comptes à recevoir et les comptes à payer et frais courus. L'entité n'a aucun instrument financier comptabilisé à sa juste valeur.

INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Dans la préparation des états financiers, en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants inscrits à l'actif et au passif, la divulgation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et les montants inscrits aux résultats de la période. Les estimations et hypothèses sont révisées régulièrement et, si des ajustements sont jugés nécessaires, ils sont inscrits dans la période où ils sont révisés. Les postes faisant l'objet d'estimations et d'hypothèses sont la provision pour créances douteuses et les frais courus. Les montants réels peuvent différer de ces estimations.

3. COMPTES À RECEVOIR

	2024	2023
Clients	\$ 8,434	\$ 6,174
Apparentés (Note 8)	6,281	678
Subventions	13,080	1,400
Taxe de vente harmonisée	-	913
	\$ 27,795	\$ 9,165

MOUVEMENT DES INTERVENANTS EN COMMUNICATION RADIO DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

4. COMPTES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2024	2023
Fournisseurs	\$ 181	\$ 162
Frais courus	7,000	7,000
Apparentés (Note 8)	18,773	18,745
Remises gouvernementales	1,636	5,274
Salaires	1,272	1,272
Taxe de vente harmonisée	2,401	-
	\$ 31,263	\$ 32,453

5. REVENUS REPORTÉS

	2024	2023
Publicité	\$ 9,167	\$ 9,834
Subvention - Nouveaux Horizons	-	25,000
	\$ 9,167	\$ 34,834

6. AFFECTATIONS INTERNES

En 2022, le conseil d'administration de Mouvement des intervenants en communication radio de l'Ontario a résolu d'affecter un montant de \$30,000 au fonds de réserve opérationnelle. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

MOUVEMENT DES INTERVENANTS EN COMMUNICATION RADIO DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

7. SUBVENTIONS

	2024	2023
Patrimoine canadien		
- programmation	\$ 67,500	\$ 60,000
- projets langues officielles	40,224	50,000
	<u>107,724</u>	<u>110,000</u>
Gouvernement de l'Ontario		
- école à radio 2021-2022	-	66,750
- école à radio 2022-2023	50,000	50,000
- radio académie 2023-2024	80,000	-
	<u>130,000</u>	<u>116,750</u>
Autres		
- Fédération des aînés et retraités francophones de l'Ontario	33,848	-
- programme d'appui à la francophonie canadienne (SQIC) (recouvrement)	(2,097)	7,000
- programme d'appui à la francophonie ontarienne (PAFO)	40,400	-
- programme de partenariat pour la commémoration (ACC)	-	11,500
- programme de subventions aux projets communautaires pour l'inclusion des aînés	25,000	-
- programme Nouveaux Horizons pour les aînés	25,000	-
	<u>122,151</u>	<u>18,500</u>
Total	<u>\$ 359,875</u>	<u>\$ 245,250</u>

MOUVEMENT DES INTERVENANTS EN COMMUNICATION RADIO DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Mouvement des intervenants en communication radio de l'Ontario a, au cours de l'exercice, effectué les transactions suivantes avec les différentes radios communautaire de la province qui forment son conseil d'administration :

	2024	2023
REVENUS		
Contrats de services	\$ 13,477	\$ -
Cotisation des membres	5,000	4,000
	<u>\$ 18,477</u>	<u>\$ 4,000</u>
DÉPENSES		
Frais de déplacements	\$ 33	\$ 3,911
Honoraires contractuels	18,110	20,006
Publicité et programmes	\$ 258,439	\$ 192,264
	<u>\$ 276,582</u>	<u>\$ 216,181</u>

Les soldes de la situation financière afférents aux radios communautaires à la fin de l'exercice sont :

Comptes à recevoir	\$ 6,281	\$ 678
Comptes à payer	<u>\$ 18,773</u>	<u>\$ 18,745</u>

Ces opérations sont conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui représente la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

9. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'organisme reçoit son financement de base de Patrimoine canadien, son opération dépend de la continuité de ce financement.

MOUVEMENT DES INTERVENANTS EN COMMUNICATION RADIO DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme s'expose aux risques suivants:

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque de pertes liées au non-respect d'obligations financières de la part de clients. L'entreprise est exposée à des risques de crédit en raison des instruments financiers présents dans les comptes à recevoir de \$27,795 (2023 - \$9,165). L'organisme n'a aucune garantie collatérale ou mesure pour sécuriser ses comptes à recevoir. La direction estime que le risque de crédit est faible et non matériel.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité constitue le risque que l'organisme soit dans l'incapacité de répondre à ces obligations face à un tiers parti. L'organisme est exposé au risque de liquidité dans ses comptes à payer et frais courus d'une valeur de \$31,263 (2023 - \$32,453). L'organisme analyse ses besoins de liquidités de façon régulière afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires afin d'être capable de rencontrer ses obligations financières à court terme. La direction estime que le risque de liquidité est faible et non matériel.
